

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 26 mai 2025

Nombre de Membres : Afférents : 10 Présents : 7 Qui ont pris part au vote : 8

A l'unanimité 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 26 mai 2025 à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20 mai 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 20 mai 2025.

Présents : Mme Violette FERNANDES Maire, Mme Vinciane HOLLIER, Mr Nicolas MILLET, Mr Bernard CHIVAILLE, Mr Michel VACHERON, Mr Jean-Claude LEBAS, Mr Nicolas ANCLIN

Excusé(s) ayant donné procuration : Mr Guy LACOUDRE à Mme Violette FERNANDES

Absents : Mme Ingrid YENK, Mr Paul DELUGE

A été nommé(e) secrétaire : Mr Nicolas ANCLIN

2025_0012 - DELIBERATION POUR DECISION MODIFICATIVE DE LA SUBVENTION INFORMATIQUE

Madame le Maire informe, qu'après analyse des services de la DGFIP, il a été constaté qu'une régularisation de subvention imputée à tort au compte 1311 sur l'année 2023 doit être régularisée sur l'année 2025 pour un montant de 279,20€.

Il convient donc de prendre une décision modificative afin de pouvoir assurer la régularisation.

Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

DEPENSES INVESTISSEMENT : Il convient d'effectuer une augmentation de crédit au 1311 et au 1321 pour un montant de 279,20€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, **ACCEPTE** la décision modificative pour régularisation :

DEPENSES INVESTISSEMENT : Emettre un mandat au 1311 pour un montant de 279,20€ dont les crédits doivent être suffisants au niveau de cette imputation.

RECETTE INVESTISSEMENT : Un titre doit être fait au 1321 pour un montant de 279,20€.

Et autorise Madame le Maire à établir et signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En mairie, le 30/05/2025

Le Maire,

Violette FERNANDES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20250530-2025_0012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2025

Le Secrétaire de Séance

Nicolas ANCLIN